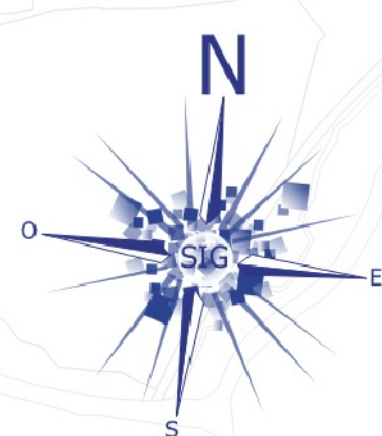




COMMUNE DE CLÉGUER

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé le 11 juillet 2016,
Mis à jour le 29 novembre 2017,
Révisé l'édition alléguée n°11 le 02 octobre 2023

Modification de droit commun n°1

PLAN B

A

B

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Echelle : 1/5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du
02 octobre 2023
Le Maire,
Alain NICOLAZO

Légende

I3 : Périmètre de servitude autour d'une canalisation de transport de gaz

I4_A : Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique de distribution aérienne

I4_S : Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique de distribution souterraine

ACL1 : Servitude de protection des monuments inscrits

EL11 : Servitude relative aux interdictions d'accès grévant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération

I3 : Périmètre de servitude autour d'une canalisation de transport de gaz

I4_A : Périmètre de protection autour d'une ligne électrique de distribution aérienne

I4_S : Périmètre de protection autour d'une ligne électrique de distribution souterraine

T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (s'applique sur toute la commune hors T5)

